

## C. DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

### 3- DEVELOPPER ET SECURISER L'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS

#### Préserver les continuités modes doux dans les zones urbaines existantes et dans les projets d'urbanisation

Lien(s) :

- Fiche n°27 : Réaliser des aménagements piétonniers
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (2.2. Les aménagements cyclables recommandés et 2.3. Les personnes à mobilité réduite et les déplacements piétons)
- Annexe « Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite »



#### Enjeux

Améliorer la perméabilité sur le secteur littoral et permettre les continuités des itinéraires modes doux  
Sécuriser la traversée des grandes voiries  
Limiter les effets de coupure des grandes infrastructures (A8, RN, RD, boulevard urbain, voie ferrée)  
Garantir des accès piétons et vélos lors de travaux urbains et de voiries

#### Actions

Inscription dans les PLU de la nécessité de maintenir les continuités modes doux dans les opérations d'urbanisation nouvelle ou de requalification urbaine  
Lancement d'une étude de franchissements des grandes coupures urbaines  
Création de traversées modes doux supplémentaires (voie ferrée, RD6007, RD6098) et inscription dans les PLU les réserves foncières pour les réaliser  
Maintenir les circulations douces pendant les travaux de voirie et d'urbanisme

#### Suites à donner

Intégration des problématiques de franchissement dans tout projet modes doux, et tout particulièrement en ce qui concerne l'aménagement cyclable de la Littorale  
Etudier le réaménagement des franchissements existants (ex : Golfe-Juan en prolongement de la rue de la Gabelle pour rejoindre le passage du Gaz)  
Etudier la nécessité de création de franchissements nouveaux

#### Maîtrise d'Ouvrage Principale

Communes  
Conseil Général des Alpes-Maritimes

#### Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
ADEME-REGION  
RFF  
SNCF

#### Echéances

CT / MT / LT

#### Estimations Financières Prévisionnelles (en H.T.)

Etudes de faisabilité des franchissements : 50 K€

#### Indicateur(s) de suivi

Nombre de passages sous voie ferrée et A8 aménagés - Nombre d'accidents impliquant des piétons ou des cyclistes avec d'autres usagers de la route (voiture, poids lourds, bus, scooter, etc)